



Cave occupée par copropriété

Par **Kepeck07**, le **03/03/2011 à 16:52**

Bonjour,
Suite à l'achat d'un appartement, nous bénéficions d'une cave.
Nous avons découvert lors de la visite de celle-ci qu'elle était occupée par un système de cuve ayant fonctionné avant le nouveau système de chauffage. Ces cuves ne seront plus jamais opérationnelles et appartiennent à la copropriété.
Petite précision : notre logement ne fait pas parti de la me copropriété ! C'est un bâtiment voisin...
Qui est responsable de l'enlèvement (ce qui coûte assez cher) de ces cuves ?
Bien cordialement,
Merci.

Par **corima**, le **03/03/2011 à 18:08**

Puisqu'elles sont la propriete de la copropriete, c'est à elle de vous debarasser de leur presence, faites leur une LRAR en leur demandant de bien vouloir liberer votre cave de leurs cuves

Par **Kepeck07**, le **03/03/2011 à 18:34**

Merci pour votre réponse, c'est ce que nous avons fait. En cas de refus, pouvons-nous nous appuyer sur un texte juridique ?